

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
32

Nombre de votants :
32

Date de convocation :
17 mars 2017

Date d'affichage :
30 mars 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 23 mars le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 20

OBJET : Association Nationale des Ecoles d'Arts Territoriales de pratiques amateurs (ANEAT) : adhésion de la Commune

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 8 mars 2017.

L'éducation artistique et les pratiques amateurs constituent un enjeu national qui s'est particulièrement révélé ces dernières années. Des collectivités territoriales portent à leur niveau de nombreux projets d'écoles d'arts visuels pour certains d'entre eux très aboutis, ce qui est le cas de l'école municipale d'arts plastiques de Riom.

Cependant, une carence d'organisation nationale dans le domaine des arts plastiques et notamment en matière de cadre pédagogique, de formation des équipes, est apparue.

Celle-ci est aujourd'hui en partie comblée par l'Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs (ANEAT).

L'ANEAT est une association de personnes morales (*Collectivités territoriales, EPCI, EPCC, etc.*) assurant la gestion d'une école d'art territoriale de pratiques amateurs.

Elle a pour objet de :

- Favoriser par tous les moyens la réflexion sur le rôle et la place de l'enseignement artistique des arts plastiques en amateurs, de l'éducation artistique et culturelle et de toute autre mission portée par les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs,
- Assurer un espace d'échanges, d'informations, d'expériences et de savoir-faire entre les membres de l'association mais aussi entre les membres de l'association et des partenaires extérieurs,
- Participer à la structuration des écoles d'art territoriales autour d'outils communs,

COMMUNE DE RIOM

- Être un interlocuteur auprès des autres associations professionnelles, des collectivités, des ministères, etc. sur les questions portées par les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs.

Dans le cadre de la volonté d'ouverture de l'Ecole d'arts plastiques de Riom sur le territoire, il est proposé qu'elle s'intègre dans ce réseau et adhère à l'association ANEAT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider l'adhésion de la Commune en tant que membre actif,**
- **désigner l'adjoint chargé de la politique culturelle, comme représentant de la Commune de Riom au sein de l'ANEAT,**
- **s'engager à régler la cotisation annuelle fixée à 200 € pour l'année 2017, ainsi que la cotisation pour les années à venir.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL